

La FEBEG confirme son engagement pris au travers de l'accord consommateur et demande rapidement une concertation avec la Ministre

Bruxelles, le 3 juillet 2020

Les membres de la FEBEG mettent tout en œuvre pour respecter le contenu de l'accord consommateur qu'ils ont signé sur base volontaire. Des informations sont parues dans la presse au sujet d'un rapport de l'inspection économique à cet égard dont la FEBEG n'a à ce stade pas connaissance. La FEBEG est surprise des critiques formulées : le respect de l'accord consommateur est primordial pour les fournisseurs de gaz et d'électricité. Le secteur attend des informations détaillées pour examiner comment encore augmenter sa qualité de service.

La FEBEG apprend par voie de presse l'existence d'un rapport de l'inspection économique concernant le respect de l'accord consommateur dans le secteur du gaz et de l'électricité. La FEBEG demande une concertation avec la ministre en charge et l'obtention de tous les détails de ce rapport pour que chaque fournisseur puisse prendre connaissance des points à éventuellement adapter.

Marc Van den Bosch, general manager FEBEG : « *La FEBEG souhaite une concertation rapide avec la ministre en charge et considère ce rapport comme une opportunité d'encore améliorer le service du secteur du gaz et de l'électricité à la clientèle* ».

Les membres de la FEBEG ont signé l'accord consommateur sur base volontaire. L'accord comprend 34 pages et comporte de multiples points qui facilitent la vie du consommateur et augmentent la transparence. Il en est à sa 5ème édition (2017). Depuis des années, les fournisseurs ont collaboré en toute transparence avec le ministère des affaires économiques pour élaborer et améliorer cet important accord. La législation et la protection accrue procurée par l'accord consommateur positionnent la Belgique dans le peloton de tête européen de la protection des consommateurs.

La FEBEG rappelle que la composante énergie constitue environ un tiers de la facture d'électricité. Les deux autres tiers sont constitués de frais de transport et de distribution, de taxes et de prélèvements. **Marc Van den Bosch** : « *Les fournisseurs se chargent de la facturation de l'ensemble de ces coûts pour tous les acteurs de la chaîne, mais ils assument seuls tous les risques de non-paiement. Pour réduire les coûts totaux de la facture d'électricité, veillons à ce que celle-ci ne ressemble pas à une deuxième feuille d'impôts.* »

À propos de la FEBEG

La FEBEG, Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, représente les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi que les laboratoires de ces secteurs. La FEBEG compte 33 membres effectifs qui emploient globalement près de 7.700 personnes et réalisent un chiffre d'affaires avoisinant les 17,7 milliards d'EUR.

Contacts presse:

Marc Van den Bosch, General Manager et porte-parole de la FEBEG
marc.vandenbosch@febeg.be | +32 2 500 85 80 | +32 497 30 98 79

Stéphane Bocqué, Communication Manager de la FEBEG
stephane.bocque@febeg.be | +32 (0)2 500 85 85 | +32 475 75 19 66